EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

Département
Aisne
Arrondissement
Vervins
Canton
Vervins

Séance du lundi 27 avril 2026

Délibération : N° 2026-31

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

L'an deux mille vingt six le 27 avril à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni Salle des Mariages, en Mairie de La Capelle, sous la présidence de Monsieur Johann WERY, le Maire

Date de convocation du Conseil : 17 avril 2026

Présent(s) : **Johann WERY, Maire, Grégory RONDIER, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-France DESIMEUR, Michel BRIDE, Francis MARTINACHE, Sylvie LOCATELLI, Corinne LALLEMENT, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Matthieu GAUDION, Hélène CATILLON, Laura ACCADEBLED-HECART, Philippe CHIKHI, Clément DEUDON, Kelly CATILLON, Jérémy CHIKHI, Lilou POULENARD**

Absent(s) : **Paul FOIGNE ayant donné pouvoir à Christelle MAES**

Secrétaire de séance : **Michel BRIDE**

Affectation des résultats Budget annexe lotissement la Haie Bergère 2025

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte financier unique qui fait apparaître:

REPORTS

Pour rappel: déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : 395 353,31 €

Pour rappel: excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 73 856,00 €

SOLDES D'EXECUTION de l'exercice 2025 :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-210201281-20260427-2026-31-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/04/2026

Un solde d'exécution (excédent - 001) de la section d'investissement de 395 353,31 €

Un solde d'exécution (déficit- 002) de la section de fonctionnement de 73 879,35 €

RESTES A REALISER:

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de 0 €

En recettes pour un montant de 0 €

BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT:

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 0 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0 €

Ligne 002

Déficit de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 23,35 €

DÉCISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

APPROUVE l'affectation de résultats telle que décrite ci-dessus.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits

Lecture faite, les membres ont signé au registre.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-210201281-20260427-2026-31-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/04/2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 27 avril 2026

Le Secrétaire de séance,

Michel BRIDE

Le Maire,
Johann WERY

MAIRIE DE LA CAPELLE
02260 AISNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-210201281-20260427-2026-31-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/04/2026